

Service Départemental de l'Eure

Maison de l'élevage 421 chemin de la brétèque CS 50 585 76 235, BOIS GUILLLAUME

Secrétariat Tél: 02 35 59 66 97 Email: service27@saferdenormandie.fr

Siège

AGROPOLE NORMANDIE 2, rue des Roquemonts CS 65 214 14 052, Caen Cedex 4

SA au cap 2 811 088,00 RCS Caen B 623 820 602 SIRET 623 820 602 00034 APE: 42.99 Z N° TVA Intracommunautaire FR 78 820 602

APPEL DE CANDIDATURES

Articles L 143-3, L 331-2 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime

Date d'envoi SAFER:

02/10/2025

Visa et cachet de la mairie*

Valant attestation d'affichage des receptor jusqu'à la fin du délai légal de publicité et -prise de grandissance au sens de l'article L 143-7-2 du CRPM.

La Safer de Normandie informe qu'elle se propose d'attribuer, par rétrocession, échange, substitution, et si cela est précisé par bail rural ou occupation précaire, les biens fonciers bâtis ou non bâtis désignés dans les appels de candidatures ci-dessous que la Safer possède ou envisage d'acquérir ou que la Safer gère ou envisage de gérer.

Plusieurs parcelles de labour et une parcelle de bois-taillis.

I/ Référence acquisition : AS 27 25 0127 01

Situation locative : Occupée Superficie totale : 21 ha 35 a 02 ca

Commune: MESNILS-SUR-ITON

Lieu-dits: le bois du tertre, les bruyeres du tertre Surface totale de la commune: 21 ha 35 a 02 ca

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature, impérativement avant le **27/10/2025** et en utilisant l'une des trois et seules possibilités de dépôt offertes :

Soit par courrier postal à l'adresse suivante (le cachet de la poste faisant foi) :

Safer de NORMANDIE 421 chemin de la brétèque CS 50 585 76 235, BOIS GUILLLAUME

Email: service27@saferdenormandie.fr

Soit par mail à l'adresse suivante : service27@saferdenormandie.fr

• Soit de manière dématérialisée, via l'outil Saisie des Candidatures en ligne en cliquant en utilisant le lien suivant : https://www.saferdenormandie.fr/fr/biens-acheter-louer/biens-acheter-louer.html ou au moyen du QR Code suivant :



Passée cette date, les demandes ne seront plus prises en considération, tout comme le fait de présenter une candidature sous d'autres formes.

Tout candidat a la possibilité de présenter son projet sur tout ou partie des biens à condition que la Safer de Normandie ait une solution globale sur le dossier et quand bien même elle poursuivrait un objectif de transmission d'une unité.

Sauf mention, les biens présentés ici sont considérés comme étant classés soit en zone agricole ou naturelle, soit en zone non constructible, soit en secteur non encore urbanisé du document d'urbanisme.

Des compléments d'information pourront être obtenus, notamment la désignation cadastrale et la classification de ces biens dans un document d'urbanisme s'il existe, soit au siège de la Safer, soit dans les différentes permanences.

Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la Safer à l'égard des candidats.

Il est précisé que pour être candidat présenté aux instances, le dépôt de candidature en tant que tel ne suffit pas, ce qui signifie que tout candidat :

doit accepter de remplir, signer et nous remettre une fiche de candidature Safer répondant à toutes les conditions du dossier dans les délais indiqués,

doit présenter un projet. Ce projet doit être <u>synthétique</u> (si le projet dépasse 1 000 caractères, la Safer s'autorise à reformuler pour une présentation en instances) et <u>clair</u> (notamment sur les volets économique et environnemental),

doit tout mettre en œuvre pour permettre l'établissement d'un contact (a minima téléphonique) avec le conseiller foncier Safer en charge du dossier dans l'hypothèse d'une candidature dématérialisée.

